



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 6 octobre 2026
Présidence : Danalet Jean-Luc
Objet : Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal no. 07-2026 du 14 juillet 2026, concernant la demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

ACCEPTE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2026-2031 une autorisation générale de plaider en matière civile. Cette autorisation étant limitée à CHF. 10'000.- (dix mille) par cas.

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2026.

Conseil général d'Hermenches

Jean-Luc Danalet
Président



Estelle Bornoz
Secrétaire